



Protection des berges avec des fascines

Protection des berges avec des fascines

Sécurisation des talus dans l'aménagement des cours d'eau.

Les fascines protègent les berges contre l'érosion et l'affouillement. Elles permettent également de canaliser les petits cours d'eau dans la bonne direction.

Dans la protection des rives lacustres, elles servent également de brise-lames et de filtres pour retenir les matériaux fins.

Les fascines peuvent être constituées de bois mort, de saules aptes à la repousse, de fibres de coco, de rouleaux de coco précultivés ou de xylit.

Lorsqu'elles sont installées dans des cours d'eau, elles sont fixées en pied de berge à l'aide de pieux et recouvertes de terre côté talus. Dans la protection des rives lacustres, elles sont intégrées dans une double rangée de pieux. Il est préférable de les enfoncer dans une tranchée de 5 à 10 cm de profondeur afin d'éviter tout affouillement.